



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-93**

**Séance publique du**

**24 juillet 2020**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200724- lmc1175083-DE-1-1
Date de signature : 30/07/2020
Date de réception : jeudi 30 juillet 2020


**OBJET : MISSION LOCALE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION**

Le 24 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES  
Direction Citoyenneté et Proximité

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JUILLET 2020

**Nomenclature : 5.3**  
Designation de représentants

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : MISSION LOCALE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Mission Locale du Pays d'Aix (MLPA) est une association qui remplit une mission de service public pour l'insertion socio-professionnelle. Elle accompagne les jeunes de 16 à 25 ans pour résoudre des problématiques multidimensionnelles telles que l'accès à un logement, à une formation, un emploi, aux soins, aux loisirs... Elle assure ainsi des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement vers un emploi durable.

Cette structure gère également la « garantie jeunes », dispositif permettant l'accès à l'autonomie et l'insertion durable dans un emploi ou l'entrée en formation. Généralisée à compter du 01/01/2017, c'est une des modalités, la plus intensive, du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie. C'est un droit ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET).

Pour accompagner la dynamique de la structure et contribuer à lutter contre le chômage des jeunes, chaque commune adhérente participe financièrement au fonctionnement général de la Mission Locale.

Il convient de rappeler que depuis le 2 avril 2013, la mission locale a déménagé sur le territoire du Jas de Bouffan au sein de l'École Joseph d'Arbaud.

Pour l'année 2020, la Ville d'Aix-en-Provence doit verser à la Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix la cotisation annuelle obligatoire d'un montant de **226 896,75 €**, soit une participation selon le nombre d'habitant recensé par l'INSEE.

Par ailleurs, selon les statuts de la Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix, le Conseil Municipal doit désigner six représentants au sein du Conseil d'Administration, en plus du Maire.

En effet, « Le Maire d'Aix-en-Provence est Président de droit de la Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix et peut déléguer cette présidence à une personnalité de son choix, qu'il aura désignée parmi les membres du Conseil d'Administration ».

En application des dispositions de l'Article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nomination ou une présentation est votée au scrutin secret et après deux tours si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, un troisième tour à la majorité relative détermine le résultat de l'élection.

Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Compte tenu de ces indications, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à ces désignations,
- **PROCÉDER** à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix.
- **APPROUVER** le versement de la cotisation annuelle au titre de l'année 2020 ;
- **AUTORISER** le versement de cette cotisation d'un montant de **226 896,75 €**.

**RAPPORT N° 02.15 : MISSION LOCALE – DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION**

**LISTES DEPOSEES**

**LISTE « LA PASSION D'AIX »**

G. BRAMOULLÉ  
S. JOISSAINS  
JF DUBOST  
B. DEVESA  
E. CHEVALIER  
MME VINCENTI

**LISTE « AIX AU CŒUR »**

ELISABETH HUARD

**RESULTATS**

**SONT ELUS A MAIN LEVEE ET A LA MAJORITE :**

**LISTE « LA PASSION D'AIX »**

G. BRAMOULLÉ  
S. JOISSAINS  
JF DUBOST  
B. DEVESA  
E. CHEVALIER  
MME VINCENTI

**Sur la proposition du Maire, sont désignés observateurs :**

ELISABETH HUARD  
CLAUDIE HUBERT

Ont signé Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire,  
Président de séance et membres du conseil présents :

Compte-rendu de la délibération affiché le 30/07/20  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T)